



LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS

Suisse: . . . 1 an, Fr. 4 50
 . . . 6 mois, » 2 50
 Étranger: . 1 an, » 9 —
 . . . 6 mois, » 5 —
 payable d'avance.

Prix du numéro: 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit: L'ÉCHO LITTÉRAIRE

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION: Rue du Tir 131, BULLE.

HORAIRE D'HIVER: Bulle, dép. 6⁰⁰ 10⁵⁵ 2²⁵ 5¹⁵ 8⁵⁰ — Bulle, arr. 8⁵⁵ 1¹⁵ 4⁵⁰ 7⁵⁰ 10⁵⁵

ANNONCES

Canton, une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Suisse, 15 c. Étranger, 20 c. la ligne ou son espace. RÉCLAMES: 30 c. la ligne. Pour annonces et réclames ex-cantonaux, s'adr. à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Fribourg, ou à ses succursales.

BULLE, le 2 janvier 1903

AUX LECTEURS DE "LA GRUYÈRE,"

A partir du Nouvel-an, la *Gruyère* change d'éditeur. A cette mutation correspondront quelques innovations dans la rédaction. Nous espérons que ces innovations donneront un intérêt nouveau à cette feuille et qu'ainsi le nombre de ses abonnés et lecteurs ira en s'augmentant.

Merci à ceux qui, jusqu'à présent, nous ont témoigné leur sympathie et qui sans doute nous la continueront. Nos meilleurs souhaits à eux tous!

A l'occasion de ce changement et de la nouvelle année, il nous a paru intéressant de revoir en résumé le programme qu'a suivi et que continuera à suivre le journal.

Sans être un journal de combat, vu sa sphère restreinte, la *Gruyère* a cependant toujours lutté pour le triomphe de l'idée libérale.

Nous voulons la liberté individuelle et nous applaudirons à la libre initiative dans tous les domaines où cette force peut utilement produire. Nous nous opposerons à l'action envahissante de l'Etat. Les œuvres étatiques sont chez nous actuellement plus que suffisantes et nous sommes à la tête des républiques dans la réalisation des concessions socialistes. Nous avons une Banque d'Etat. Le gouvernement est grand industriel, cela à l'encontre des traditions et des exigences naturelles du pays. Nous voulons le progrès, mais dans le sens d'un développement économique en rapport avec nos moyens.

Le renforcement de la personnalité amène la pleine reconnaissance des droits du peuple. Référendum financier, nomination des principaux fonctionnaires par celui qui les paie, admission aux

charges publiques de ceux qui les méritent, abolition de l'hérédité, voilà à ce sujet les principaux points de notre programme.

Nous serons toujours de ceux qui pensent que l'immixtion de la religion dans nos luttes politiques est chose inadmissible. Le gouvernement qui, pour se tenir en place et pour faire passer tous ses désirs, doit se servir à chaque instant de l'argument de la religion en danger, prouve sa faiblesse. Nous écarterons du journal toutes les nouvelles qui pourraient nous mettre en désaccord avec beaucoup de nos lecteurs qui professent la liberté de conscience la plus absolue, mais nous flétrirons, spécialement à l'occasion des luttes politiques, toutes atteintes portées sous prétexte de religion aux droits de l'individu comme citoyen et comme père de famille.

Dans le canton de Fribourg, les grandes fortunes sont si peu considérables, les conditions économiques sont telles que presque tous nous sommes obligés de gagner notre vie. La question ouvrière ne se pose dès lors pas comme voudraient la poser certains politiciens qui cherchent à créer des distances considérables entre patrons et ouvriers, dans un but évidemment intéressé, agissant en cela comme le médecin qui condamne son client peu sérieusement atteint pour s'attribuer ensuite le faux mérite de l'avoir sauvé. La solidarité que le socialisme veut changer en institution d'Etat, les œuvres que cette solidarité a pu créer, sans aucune immixtion de l'autorité, atténuent déjà dans une grande mesure la gêne qui, la plupart du temps, ne provient pas du tout de circonstances professionnelles. Ceux qui, levant les deux bras en l'air, paraissent acclamer les prolétaires de tous les cantons et soutenir en leur faveur d'in vraisemblables thèses à l'encontre de tout ce qu'ils

ont fait et font là où ils ont la haute main, rendent au pays, qui les contemple avec stupeur, un douteux service. *Aut Cesar, aut nihil*, pourrait bien être le dernier mot de leur sociologie.

Nous nous rappellerons sans doute que ceux qui ont, non pas le superflu, mais la suffisance, doivent se faire une idée plus large de leurs obligations sociales, « qu'ils doivent assumer une part plus grande dans les charges publiques pour soulager ceux qui achètent le pain de la famille avec le salaire quotidien ». Une meilleure répartition de l'impôt, l'économie la plus stricte dans les dépenses publiques, la réduction du nombre des fonctionnaires à ce qui est nécessaire, afin de laisser à l'agriculture des bras que le bureau inactive et des intelligences qu'un travail peu approprié va bien vite étioiler, voilà nos moyens de résoudre dans nos milieux, qui ne la réclamaient pas, par quelques intellectuels inoccupés, que les lauriers des Leplay et des Frankenstein empêchaient de dormir.

Il faut enfin que la province ait aussi son journal. Dans ces temps où les oppositions sont divisées non seulement sur les principes (division irréductible et qui va en augmentant), mais quant à leurs territoires, il importe que les intérêts plutôt agricoles soient défendus quelquefois contre les prétentions parfois trop absorbantes de la « Grande Commune ». A ce point de vue, le journal appuiera toutes idées qui tendront à décentraliser les institutions, les écoles, etc., dont le siège n'est pas nécessairement indiqué à Fribourg, mais plutôt dans les districts. Une grosse tête sur un petit corps ne constitue certes pas un idéal de beauté.

La politique du journal sur le terrain fédéral formera l'objet d'un article subséquent.

LA RÉDACTION.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 7

LA PATRICIENNE

par J.-V. WIDMANN

Traduit de l'allemand par P. CÉSAR.

On s'entretint d'abord du bal de la veille. Le docteur brûlait d'apprendre le nom de sa belle patricienne, dont l'image ne voulait plus s'effacer de son esprit. Mais il n'osait hasarder aucune question. Une sorte de gêne, de vague inquiétude le retenait. Le terrain lui semblait trop glissant. Pour la rappeler, en effet, au souvenir de ses amis, il faudrait en faire le portrait; de plus, on avait peut-être remarqué qu'elle avait refusé de danser avec lui. Il ne pouvait donc guère en parler. Toutefois, il espérait bien qu'on allait aussi s'en occuper. Sa beauté, sa fière démarche, sa taille exquise avaient dû frapper tout le monde. Après la première chope, il en demanda une seconde; puis, chose inouïe pour lui avant midi, il se laissa aller à en boire une troisième. Il faisait déjà des folies pour celle qu'il aimait. Ce fut en vain. On causa de toutes les autres jeunes filles, et beaucoup des femmes; on se moqua de la coiffure à l'indienne d'une dame quelque peu fanée, connue d'ailleurs par l'excentricité de ses toilettes, qui dissimulaient à peine la maigreur de ses formes; on raconta ensuite une histoire très piquante sur

la robe en soie pourpre d'une autre femme; on rit enfin, sans songer à mal, des naïvetés d'une ingénue qui, une fois la première fièvre du mal envolée, avait heureusement retrouvé son franc naturel. En un mot, ce fut un bavardage dans toutes les règles de l'art, et ce bavardage fleurit aussi bien autour de la chope de bière qu'autour de la tasse de café. Mais on ne mentionna pas même l'inconnue, au grand désespoir de Jean, qui n'attendait qu'un nom, un seul.

Au fond, le docteur ne s'en montra pas trop fâché. Une remarque grivoise de l'un des assistants eût pu lui causer une grande peine. Et lorsque l'entretien, cette fois, roula uniquement sur une des particularités de la mode qu'un des jeunes gens voulut baptiser du qualificatif de callipygique, en mémoire de la Vénus de ce nom, Jean Almenour se leva tout à coup, craignant sans doute d'entendre parler de celle qui le préoccupait tant, chose qu'un instant auparavant il avait ardemment souhaitée. L'heure du dîner était là. Ils se séparèrent donc, et le docteur put enfin rentrer dans sa chambre, au quatrième étage d'une maison située au centre de la ville.

M. Grégor, ce professeur dont il a été question dans le chapitre précédent, après avoir allumé sa lampe à huile, s'était remis à l'étude dans son cabinet. C'était un travailleur infatigable. Du matin au soir, parfois du soir au matin, lorsque ses cours ne le réclamaient point, il ne quittait pas ses livres. On lui reconnaissait une haute

autorité dans toutes les questions de droit. Il était aussi souvent consulté, même par les gouvernements.

Penché sur sa table, où sa main traçait à la hâte un article de journal, il n'entendit pas la porte rouler sur ses gonds. Ce n'est qu'à la voix de la servante qu'il se redressa vivement.

— M. le docteur Almenour demande si M. le professeur est à la maison?

— Mais oui! Faites entrer!

Et, en disant cela, il se leva du vaste fauteuil à bras sculptés et s'élança, de cette allure vive qui le caractérisait, au-devant de son visiteur.

— Vous avez désiré me parler, fit le jeune homme, en entrant.

— D'abord, soyez le bienvenu chez moi! répondit le professeur, en invitant du geste son hôte à prendre place sur un divan.

J'ai, continua-t-il, une commission assez singulière, qui pourrait peut-être vous concerner. Un riche banquier de Berne cherche un précepteur pour son fils, âgé de treize ans. Que le nom ne vous effraie point! Il ne s'agit pas, pour vous, d'un rôle subalterne à remplir dans la maison. On veut un homme sérieux, très capable et formé par l'Université, spécialement doué de connaissances scientifiques, qui aurait deux ou trois heures à consacrer à cet enfant et lui donnerait des leçons dans les branches principales de l'instruction moderne.

(A suivre.)

CONFÉDÉRATION SUISSE

Chemins de fer fédéraux. — Le 1^{er} janvier, la direction provisoire de l'administration des chemins de fer fédéraux a fait place à la direction définitive prévue par le règlement d'exécution de la loi fédérale.

Les fonctionnaires et employés qui passent d'un arrondissement dans un autre continueront cependant à faire partie des caisses de secours et pensions auxquelles ils étaient inscrits.

La direction générale des chemins de fer fédéraux vient de prendre les décisions suivantes en ce qui concerne les obligations militaires des fonctionnaires et employés fédéraux :

Les fonctionnaires et employés toucheront leur traitement en entier pendant la durée du service militaire obligatoire. Il ne sera fait aucune différence à cet égard entre les écoles de recrues, les cours de répétition, les écoles d'officiers et les écoles de sous-officiers.

En revanche, la direction aura le droit de réduire ou de supprimer les traitements :

1^o Lorsque le fonctionnaire ou employé fera un service militaire de son plein gré ou pour punition ;

2^o Lorsqu'il s'agit d'un employé non encore engagé définitivement ;

3^o Lorsqu'on pourra conclure de la date d'entrée et de sortie du service militaire qu'il s'agit de revendications injustifiées.

L'absence pour cause de service militaire ne sera comptée comme jours de congés ordinaires que lorsque et pour autant qu'elle dépassera trois semaines.

* * *

Dans sa séance de lundi, le Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux a désigné comme directeurs, pour l'administration I, conformément aux propositions de la Commission permanente, MM. Stockmar, Collomb et Manuel.

Rachat du Jura-Simplon. — Les Conseils communaux du Châtelard et des Planches ont voté à l'unanimité leur adhésion au rachat du Jura-Simplon.

Manœuvres de 1903. — C'est le 1^{er} corps d'armée qui, en 1903, aura les manœuvres d'automne. Il y aura de nouveau, avant la concentration des deux divisions, un cours préparatoire d'une huitaine de jours, avec cantonnements fixes.

La I^{re} division sera établie sur les deux rives de la Venoge, entre Echallens, Morges et Lausanne.

La II^e division s'installera sur les deux rives de la Thielle, aux environs d'Yverdon, sur le plateau au pied du Jura et sur celui de Pomy.

On annonce aussi, pour le mois d'octobre, des manœuvres sur la Basse-Thielle, soit sur le plateau de Wavre, le Jolimont et la région Marin-Montmirail.

Un nouveau livret militaire. — Le Département militaire fédéral soumet aux Départements des cantons un projet de livret militaire plus simple que le livret actuel.

Bétail suisse. — Le Département fédéral de l'agriculture annonce aux cantons par voie de circulaire que les Chambres ayant décidé, dans leur session de décembre, d'augmenter de 100,000 fr. le crédit en faveur de l'élevage du bétail de race bovine pour 1904, autrement dit de porter ce crédit à 500,000 fr., la part qui leur reviendra pour les effectifs évalués d'après les derniers recensements du bétail à 981,712 vaches et génisses de plus d'un an sera de 50 cent. 931 par tête de bétail.

Zurich. — A Esau, près Elgg, onze personnes qui avaient mangé chez un paysan de la viande (de vache), vieille de douze jours et corrompue, sont plus ou moins malades. On a constaté un empoisonnement dû à la viande consommée. Une enquête est ouverte.

Berne. — Le nombre des étrangers est considérable dans l'Oberland bernois et il en arrive toujours. Le 24 décembre, un train a amené à Berne cinq wagons directs transportant 120 Anglais. 80 d'entre eux sont partis pour Frutigen et Adelboden et 40 pour Grindelwald. De nouveaux arrivages de touristes étaient annoncés pour le 27 et le 28 décembre.

Uri. — La société qui organise à Altorf les représentations de *Guillaume-Tell*, réunie dimanche, a décidé de donner des représentations en 1903 et a nommé un nouveau comité de neuf membres.

Vaud. — Le professeur Winkler, de la faculté d'Utrecht, a fait une visite à l'ex-président de l'Etat d'Orange, M. Steijn, à Clarens, et a publié le bulletin de santé suivant : « La maladie suit un cours satisfaisant. La déglutition et l'élocution sont redevenues normales. Les muscles dorsaux et cervicaux ont repris leur mobilité, et M. Steijn peut maintenant se tenir assis et remuer la tête. On espère qu'il sera bientôt en état de marcher. »

Genève. — Un individu qu'on présume être l'auteur de l'attentat contre St-Pierre de Genève a été arrêté lundi matin, à Neuchâtel.

Carlo Machetto, fils de Carlo et de Catherina Marchetto, né en 1867, à Camandona, province de Novare (Italie), ex-entrepreneur, est bien connu de la police genevoise, qui a dû procéder à maintes reprises à son expulsion. Il change souvent son état-civil, et prend les noms de L'Homme, Der Mann, Gilbert, l'Hôte. Il n'a pas le type italien, dit la fiche de signalement, mais plutôt allemand ou russe.

Machetto est arrivé à Genève mardi matin, à dix heures moins dix minutes, escorté de deux agents, en tenue civile, de la police neuchâteloise. L'on s'était d'ailleurs arrangé de manière à ce que son transport ne provoquât pas d'attroupeement : à la gare de Cornavin, Machetto a été remis à M. Renaud, chef de la police de sûreté, qui l'a fait prendre place avec lui dans une voiture, entre les deux agents qui l'escortaient. L'anarchiste a été aussitôt amené devant M. le juge d'instruction fédéral Bornand, qui siégeait au Palais de justice.

ETRANGER

France. — Le colonel Toutée, sous directeur des Etudes à l'Ecole de guerre, à Paris, préoccupé de la répercussion de l'abaissement de la natalité française sur le recrutement de l'armée, a présenté à l'Académie des sciences morales et politiques un projet de réforme du droit de succession, destiné à enrayer le mal et à encourager la reproduction.

Partant de la constatation que l'abaissement de la natalité en France résulte de la préoccupation des parents d'éviter le morcellement de leur fortune entre un grand nombre d'enfants, le colonel Toutée retourne le problème et fait de la multiplication des enfants un facteur d'enrichissement des familles.

— On attend de jour en jour à Nice l'exécution de Vidal ; celui-ci n'a pas encore été prévenu du rejet de son pourvoi et de son recours en grâce. On ne croit pas que le président de la République prenne à l'égard du tueur de femmes une mesure de clémence.

Belgique. — Le Bureau international socialiste a tenu sa réunion lundi matin à la Maison du Peuple, à Bruxelles. Etaient présents : pour la France, MM. Jaurès et Gérault-Richard ; pour l'Allemagne, M. Singer ; pour l'Autriche, M. Adler ;

pour les Pays-Bas, MM. Vankol et Troelstra ; pour l'Angleterre, MM. Hyndmann et Woods. La Belgique était représentée par MM. Anseele et Vandervelde.

Des délégués russes et polonais assistaient également à la séance. A la demande des socialistes allemands, qui invoquent la prochaine campagne électorale en Allemagne, le Congrès international d'Amsterdam est renvoyé en 1904.

Allemagne. — Suivant des informations officielles, le prince héritier de Saxe ayant annoncé son intention de soumettre aux tribunaux la question de la rupture du lien conjugal dont la princesse héritière s'est rendue coupable, le roi a constitué dans ce but un tribunal spécial composé de 7 juges. La plainte tend à l'annulation de la communauté de vie et de biens entre les époux.

Amérique. — L'express de London à Chicago, qui était rempli de voyageurs rentrant des fêtes de Noël et qui allaient à toute vitesse, a eu une collision avec un train de marchandises, à 25 milles au nord de London. Il y a eu vingt-cinq morts et une trentaine de blessés, dont beaucoup mortellement.

Venezuela. — On croit savoir que le Venezuela est prêt à faire toutes les concessions désirables et qu'il abandonnerait même sa demande de rétrocession de la flotte capturée.

Le ministre des affaires étrangères a déclaré, au cours d'une interview, que le Venezuela consent à acquitter toutes ses dettes, dont le paiement sera garanti par un certain pourcentage sur les douanes ou par l'émission d'un emprunt spécial, également garanti.

Un vif engagement a eu lieu le 27 entre 1200 insurgés, ayant à leur tête le général Riera, et les troupes du gouvernement, à Caurayao, près de Coro. On manque de détails, mais on sait que les insurgés ont de l'artillerie. Le général Riera a conservé ses positions.

CANTON DE FRIBOURG

Examens d'apprentis 1903. — En exécution du titre V de la loi du 14 novembre 1895 sur la protection des apprentis et de l'art. 3 du règlement du 13 octobre 1900 sur les apprentissages, des examens auront lieu pour les apprentis modistes, mardi 10 et mercredi 11 mars, pour les professions industrielles, les lundi 27, mardi 28 et mercredi 29 avril 1903.

La date des examens pour les apprentis de commerce sera fixé ultérieurement.

Ont l'obligation de se présenter à ces examens, tous les apprentis et toutes les apprenties dont la durée de l'apprentissage concorde avec les normes adoptées pour leur profession (Règlement du 13 octobre 1900, art. 17), et qui auront fait au moment de l'examen, au moins les $\frac{2}{3}$.

Les apprentis de l'industrie doivent avoir suivi, pendant toute la durée de l'apprentissage, les cours professionnels d'adultes ou fréquenté une école industrielle ou professionnelle, les apprentis de commerce doivent avoir suivi le cours de commerce ou fréquenté une école de commerce, si ces cours ont eu lieu ou si ces écoles ont été établies dans les communes ou arrondissement de communes qu'ils ont habités, à moins qu'ils n'en aient été dispensés. (Règlement sur les examens d'apprentis du 1^{er} décembre 1900, art. 3 et 4.)

Sont aussi admis à subir ces examens les jeunes ouvriers et ouvrières, les employés de commerce dont l'apprentissage, fait en Suisse et achevé depuis le 15 novembre 1895, sous réserve des conditions stipulées ci-dessus.

Le délai d'inscription pour ces examens expire le 1^{er} mars.

Les autorités communales, les patrons et maîtres d'apprentissages sont invités à annoncer

M. Vankol et Troelstra; Hyndmann et Woods. La tée par MM. Ansele et

polonais assistaient également des socialistes la prochaine campagne le Congrès international en 1904.

ant des informations officielles de Saxe ayant annoncé re aux tribunaux la question conjugale dont la principale coupable, le roi a tribunal spécial composé end à l'annulation de la biens entre les époux.

express de London à Chivoyageurs rentrant des ent à toute vitesse, à e train de marchandises, à don. Il y a eu vingt-cinq e blessés, dont beaucoup

croit savoir que le Vene-tes les concessions dési-erait même sa demande e capturée.

ires étrangères a déclaré, que le Venezuela con-es dettes, dont le paye- certain pourcentage sur sion d'un emprunt spé-

a eu lieu le 27 entre eur tête le général Riera, nement, à Caurayao, près détails, mais on sait que llerie. Le général Riera a

FRIBOURG

ents 1903. — En exé- loi du 14 novembre 1895 prentis et de l'art. 3 du 1900 sur les apprentissa- lieu pour les apprenties mercredi 11 mars, pour les les lundi 27, mardi 28 03.

pour les apprentis de com- rement.

présenter à ces examens, tes les apprenties dont la concorde avec les normes profession (Règlement du 17), et qui auront fait au moins les 2/3.

ustrie doivent avoir suivi, e de l'apprentissage, les adultes ou fréquenté une professionnelle, les apprentis voir suivi le cours de com- école de commerce, si ces es écoles ont été établies arrondissement de com- s, à moins qu'ils n'en aient nt sur les examens d'ap- 1900, art. 3 et 4.)

bir ces examens les jeunes es employés de commerce t en Suisse et achevé de- 95, sous réserve des con- s.

a pour ces examens expire nales, les patrons et maî- s sont invités à annoncer

jusqu'à cette date à l'Office centrale des appren- tissages, au Musée industriel, à Fribourg, les ap- prentis qui se trouvent dans les conditions indi- quées dans le présent avis.

Les examens auront lieu autant que possible à Fribourg.

Les apprentis et apprenties demeurant hors de Fribourg recevront logement et pension gratuite- ment.

L'Office central des apprentissages répondra à toutes les demandes de renseignements complé- mentaires qui lui seront adressées.

(Communiqué.)

Nécrologie. — On annonce le décès de M. le professeur Thomas-Mamert. Il avait trente-six ans. Atteint depuis un an et demi d'un mal qui ne par- donne guère, il s'était retiré près des siens, à Angers, et c'est là que la mort est venue le pren- dre, le lundi 29 décembre.

Bulletin sanitaire du bétail
du 22 au 31 décembre 1902.

Charbon, sang de rate : Ueberstorf, 1 b. périé.

GRUYÈRE

1902 s'est envolé! Il a terminé son cours par une belle soirée d'hiver, revêtu de ses plus beaux atours, dentelles de givres aux rameaux, ciel par- semé d'étoiles.

Et la terre dormait sous son linceul blanc.

Dans notre paisible cité, 1903 a été accueilli avec la bienvenue accordée jadis à ses devanciers. Beaucoup de souhaits échangés. Peussent-ils être sincères et surtout se réaliser. Nos diverses socié- tés philharmoniques banquetaient et fêtaient au milieu d'une sereine gaité le passage des années. Minuit, heure solennelle! des fanfares, des chants saluent les années, celle qui s'en va comme celle qui commence. Peussent l'une, nous laisser de bons souvenirs, l'autre nous apporter à tous bonheur et joie.

Nominations. — Le Collège électoral (Con- seil d'Etat et Tribunal cantonal réunis) a fait, samedi matin, les nominations suivantes :

Vice-président du Tribunal de la Gruyère : Joseph Pasquier, juge, à Bulle.

Juge de paix du 2^m cercle de la Gruyère (Char- mey), en remplacement de M. F. Niquille, décédé : M. Jules Repond, 1^{er} assesseur, à Charmey.

1^{er} assesseur près ladite Justice de paix, ensuite de promotion du titulaire : M. Joseph Cottier, 2^e assesseur, à Charmey.

2^e assesseur ibid. : M. Louis Charrière, 2^e sup- pléant, à Cerniat.

2^e suppléant ibid. : M. Maxime Meyer, feu Cy- prien, à Cerniat.

On nous écrit :
Zola n'est pas mort!

Veuillez permettre à un vieil abonné et conser- vateur de la Liberté un petit conseil pratique aux jeunes éditeurs de la Gruyère. Sachez d'abord que la presse est une œuvre pie, d'une rédaction diffi- cile. Ceci admis et pour éviter l'excommunication de mon journal qui certainement vous serait fata- le, il m'a paru humanitaire de vous mettre sur vos gardes et de vous engager à suivre le style sage et le ton pondéré de l'organe qui dicta tous mes actes et me valut toujours les faveurs gouverne- mentales. Nombreux sont les textes pieux, moraux et charitables que je pourrais vous soumettre, cela pour votre édification; permettez que je glane au hasard et soyez assurés de toutes les grâces, de toutes les faveurs, de toutes les indulgences si vous voulez bien suivre mon petit conseil absolu- ment désintéressé. Veuillez trouver à la troisième colonne de la Liberté, N° 301 du mardi 30 dé- cembre, sous le titre :

« Un petit roman de cour », la phrase typique et doctrinaire que voici :

« Aussitôt qu'un drame de famille survient dans quelque maison de haut rang, le reportage se précipite sur l'immeuble désigné à la curiosité publique; s'insinuant par la porte laissée ouverte grâce au désarroi, il envahit l'appartement, court droit à la chambre à coucher et ouvre la table de nuit, but final de son enquête. On m'excusera de ne pas expertiser selon ce mode et de prétendre qu'il est possible d'exposer la situation au lecteur, sans lui donner un vase de nuit à renifler. »

Honni soit qui mal y pense!

VARIETES

1^{er} janvier 1903.

Que nous apportes-tu, nouvelle année éclose,
Sur le marbre tombal de celle qui n'est plus?
Ton regard ne dit rien, et dans la terre close
Que de mystères contenus!

Tu gardes pour les uns ton sourire et des roses,
Un chemin sans cahots et les fraîches senteurs;
En tes douze décors jamais tu ne reposes
Ta main d'où tombent les faveurs!

D'autres, les yeux rongis à l'horizon immense,
Attendent, anxieux, d'un firmament d'airain,
Un retour consolant du sort qui se balance
Pour eux insensible, incertain!

Combien, tout pleins de vie à cette aube nouvelle,
Sans souci du présent escomptent l'avenir,
Qui ne reverront plus, ainsi que l'hirondelle,
Un autre printemps revenir!

Un an! Infime atome en l'arène infinie,
Où le temps disparaît devant l'éternité,
Et pourtant cet atome est un pas dans la vie,
Qu'il soit bonheur, adversité!

Quand le mortel heureux au soleil qui l'éclaire
Jouit, en savourant la coupe du plaisir,
Que les fleurs sous ses pas s'entr'ouvrent pour lui plaire,
Souvent alors il faut partir!

Seigneur, au pays que j'adore
Donne-lui la prospérité;
Les moissons que le couchant dore,
Aux coteaux la fécondité!

Au pâtre apporte l'espérance,
L'amour à son humble foyer,
A ses vieux jours donne l'aïssance
Et le droit de se reposer...

Seigneur! A celui qui féconde
Le sol d'incessantes sueurs,
Et dont le bras nourrit le monde,
Sache déverser tes faveurs!

Donne aux enfants de l'Helvétie
La force et la foi des aïeux,
L'adresse et la mâle énergie,
Le cœur vaillant des anciens prends!

Donne à ses filles la sagesse,
Orne du tendre azur leurs yeux,
Jette au sourire une caresse,
A leurs fronts l'éclat radieux!

Accorde au malheureux qui peine
L'ardeur pour son rude chemin;
Dispense-lui plus longue haleine,
Un peu d'espoir au lendemain!

Que nous apportes-tu, nouvelle année éclose,
Sur le marbre tombal de celle qui n'est plus?
Ton regard ne dit rien, et dans ta lèvres close
Que de mystères contenus!

22 décembre 1902.

J. M.

Imperméabilisation des chaussures. — Mettre dans une bouteille : 35 grammes huile de poisson, 15 gr. paraffine blanche basse température, 30 gr. essence de térébentine blanche, 200 cm³ essence de pétrole.

(La paraffine basse température fond entre 44 et 50° centigrades, elle est très maléable et très onctueuse).

La paraffine est réduite en copeaux pour hâter sa dissolution, celle-ci est un liquide ambré très fluide.

Les chaussures bien décrottées et sèches, cirées ou non, sont enduites de la dissolution au moyen d'un pinceau souple sur tout l'extérieur de la chaussure, semelle, talon, coutures de l'empeigne, etc.

La première couche est absorbée immédiate- ment; en passer une seconde et une troisième à un quart d'heure d'intervalle.

Laisser une grande heure les essences s'évaporer et frotter les chaussures avec un chiffon pour en- lever toute trace de corps gras à la surface du cuir.

Opérer à la lumière du jour et loin du feu.

Pour dissoudre la rouille. — Enlever la rouille de certains objets en fer est parfois très difficile, sinon impossible.

On peut nettoyer dans la perfection les pièces et objets les plus chargés de rouille en les immer- geant dans une solution à peu près saturée de chlorure d'étain.

La durée de l'immersion sera proportionnée à l'épaisseur de la couche d'oxyde, mais ordinaire- ment il suffit de 12 à 24 heures.

La solution ne peut pas contenir un grand ex- cès d'acide, sans quoi le fer serait attaqué.

Au sortir du bain, il faut rincer les objets d'a- bord à l'eau, puis à l'amoniaque, et sécher soi- gneusement. Les pièces qui auront été traitées ainsi auront l'apparence de l'argent mat, mais il suffira d'un simple polissage pour leur rendre leur aspect primitif.

Tout le monde riche. — Un des métaux les plus précieux — parce qu'il est aussi des plus rares — est le calcium dont la valeur commerciale n'atteint pas, en ce moment, moins de 50,000 fr. le kilo- gramme.

Or, un chimiste vient de faire une sensation- nelle découverte. Il a trouvé que notre corps — celui du plus riche comme celui du plus pauvre d'entre nous — renfermait, dans l'intimité de ses tissus, de 1650 à 1700 grammes de ce produit rarissime. D'où il suit que tout homme porte en lui une véritable fortune, représentant un capital de 75,000 à 80,000 fr.

Destruction des poux des bovidés. — A l'entrée de l'hiver, les jeunes animaux qui sont descendus de l'alpage sont parfois atteints de vermine qu'il n'est pas facile de chasser et qui peut se répandre sur les autres animaux de l'étable.

Chasse et pêche nous donne, d'après levétéri- naire Sieber, la formule suivante : Mélanger à parties égales, dans un flacon, du pétrole et de l'huile de lin (ou de noix); on secoue vivement.

On imbibe de ce produit un chiffon de laine et on frictionne les parties de la peau envahies par les parasites.

Il faut pourtant, après huit jours, examiner la peau. Quelquefois, les œufs ou lentes des poux n'ont pas été tués et il se fait une nouvelle pro- duction de parasites; on en vient à bout par une seconde friction.

❏ Prière aux abonnés à l'ÉTRANGER, désireux de ne pas voir l'envoi du journal inter- rompu dans la quinzaine, de bien vouloir renou- veler leur abonnement par l'envoi du montant res- pectif, soit 5 fr. pour 6 mois ou 9 fr. pour l'année.

Les demandes d'abonnement de l'ÉTRANGER ne seront prises en considération que si elles sont accompagnées de la valeur, soit 9 fr. pour l'année ou 5 fr. pour six mois.

Une bonne santé ne s'acquiert

qu'en veillant surtout à la pureté du sang. A cet effet, les personnes soucieuses de leur santé savent qu'il faut faire usage de temps en temps d'un bon dépuratif. Comme tel, nous leur recommandons vivement l'emploi du Sirop au brou de noix ferrugineux de Fréd. Golliez, pharmacien, à Morat. — En vente dans toutes les pharmacies, le flacon 8 fr., la bouteille 5 fr. 50. Exiger la marque des Deux Palmiers.

Dépôt général : Pharmacie GOLLIEZ, Morat.

Vente de bois.

BOULEYRES : Lundi 12 janvier : 4 billons sapin, 3 billes frêne, 3 billes bouleau, 1 carron, 8 poteaux chêne, 30 tuyaux, 20 tas de branches, 260 lattes, 4 tas de rondins, 96 stères sapin et 2500 fascines.

Rendez-vous, 9 heures, ferme Yerly.

FAUCENS : Mardi 13 janvier : 288 billons sapin, 82 carrons, 78 stères sapin, 67 poteaux pour télégraphes, 5 poteaux chêne, 20 tas de rondins, 27 tas de branches et 14 tas de lattes.

Rendez-vous, 9 heures, à l'entrée de la forêt, côté de Bulle.

LES COMBES : Mardi 13 janvier : 230 billons sapin, 92 billes hêtre, 15 billes érable (plane), 6 billes orme, 20 moules sapin pour plateaux, 60 stères sapin, 120 stères hêtre et 10 tas.

Rendez-vous, 2 1/2 heures, au Châtelet.

Mises de bétail.

Le **lundi 5 janvier 1903**, dès les 10 heures du matin, le curateur de Théophile Saugy, à Sorens, fera vendre en mises publiques, au domicile de son pupille, quelques pièces de bétail, soit 2 ou 3 vaches, bœufs et taureaux, payables au comptant.

Pour le curateur :
O. TINGURLY, greffier.

1252]

Pour cause de départ,

la soussignée exposera en mises publiques à l'auberge de Gumefens, **lundi 5 janvier**, dès les 2 heures, l'immeuble qu'elle possède, une maison, grange, écurie, et de la contenance d'environ 3 1/2 poses de terre de première qualité.

Favorables conditions de paiement.

1251] L'exposante : Hélène Dupré.

La Société de laiterie

DE BROC
offre à louer de gré à gré la **première fleurie** de la gîte du Laquier. S'adresser au soussigné.

Par ordre de la Commission :
Christ. SUDAN, secrétaire.

1254]

AUX AMATEURS

Lots de 16 fr., emprunt de l'Etat 1902, chez M. Andrey, notaire.

1257]

A. Demierre,

médecin-dentiste, à BULLE,
reçoit le matin de 9 h. à 11 h. et l'après-midi de 2 à 4 h., le mardi et le mercredi excepté.

1255]

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Soirée familière

à l'hôtel de l'ÉCU
mardi 6 janvier, jour des Rois,
à 8 heures.

Invitation cordiale à tous les amis de la société.
LE COMITÉ

Auberge de la Couronne,

Cassée

dimanche 4 janvier.
Invitation cordiale.
FRANÇOIS COURLET
aubergiste.

Auberge du Lion - d'Or,

Cassée

MARDI 6 JANVIER
Invitation cordiale.
CHARRIÈRE,
aubergiste.

Ouvrier-boulangier

cherche place.
S'adresser au bureau du journal. [1255]

CAFÉ GRUYÉRIEN, BULLE.

Le soussigné a l'avantage d'aviser l'honorable public de la ville et de la campagne qu'il dessert dès le 1^{er} janvier le **Café Gruyérien**, à Bulle. — **Vastes locaux** entièrement remis à neuf. — **Confort moderne.** — **Billard.**

Restauration à toute heure — Fondues fribourgeoises et neuchâtelaises. — Bière Beauregard — Vins du pays et étrangers de premier choix.

Se recommande :
Oscar MONNEY

Café Fribourgeois, Bulle.

Le soussigné a l'honneur d'aviser le public de la ville et de la campagne que, depuis le 25 décembre, il dessert le **Café Fribourgeois**, à Bulle, dont il est propriétaire.

Restauration soignée à toute heure. — Dîner depuis 90 cent. — Fondues.

— Vins de premier choix. — Bière du Cardinal.

Se recommande :
Marcel TORRIANI

1250]

AVIS

Le soussigné avise l'honorable public de la ville et de la campagne qu'à partir du 20 courant il dessert le

CAFÉ DU TILLEUL, A BULLE.

Par un service soigné et une consommation de premier choix, il s'efforcera d'obtenir du public la confiance qu'il sollicite.

Fondues. — Vins de premier choix. — Bière Collaud.

Il saisit cette occasion pour présenter à ses amis et clients ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

1249](H783B) Etienne Piller.

FABRIQUE DE MEUBLES ET TAPISSERIE

C. SAVARY

Magasin rue Chaponnière 7, Genève. (H7?) [1

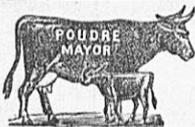
Grand choix de MEUBLES en tous genres.

Crins, laine, duvets, couvertures, tapis et linoléum.

ETOFFES POUR MEUBLES

Prix défiant toute concurrence.

Prix-courant à disposition au bureau du journal.



POUDRE MAYOR

POUDRE MAYOR
tonique, dépurative, antiépidémique
POUR LE BÉTAIL



POUDRE MAYOR

de B. MAYOR, vétérinaire et pharm. Marque déposée.

Vente en gros : Vve Alf. DELISLE & C^{ie}, fab^{re}, Lausanne, et A. PANCHAUD, Vevey.

Attention aux contrefaçons. — En vente partout.

GRAND PRIX
PARIS
1900

CHOCOLAT
SUCHARD
CACAO

LE COUTER
C'EST
L'ADOPTER

AVIS

aux marchands de bois et au public.

Par suite d'une installation moderne, telle que scie multiple, scie de côté et circulaire, je m'engage à faire le sciage, etc., aux meilleures conditions.

Se recommande :
Joseph Bellora,
en Ferpicloz.

1186](H742B)

Aux cultivateurs.

La Filature de lin et de chanvre Burgdorf (Berthoud) se recommande pour le filage et tissage à façon, en garantissant un travail soigné.

DÉPÔTS : (H574Y)
M. Eugène Weber, commissionnaire, Bulle.
Mme Vve Ager-Demierre, Romont. [1014]

OCCASION

A vendre un **potager** à 4 trous, four et bouillotte, le tout en bon état, ayant peu d'usage. — S'adresser à Eug. Tonon, serrurier, à Bulle. [1235]

A VENDRE

1^o 30 moules cuennaux sapin sec ;
2^o 12,000 pieds foin-regain première qualité, à proximité de la fabrique de chocolat de Broc.

S'adresser à A. GILLARD, entrepreneur, à Bulle.

A la même adresse, à vendre ou à louer, une **propriété** d'environ 5 poses avec dépendances, sises à Villarvolard. (H792B) [1242]

FOIN ET REGAIN

Le soussigné exposera en mises publiques le **5 janvier** prochain, à 10 heures du matin, en Chésalloy, à Marsens, environ 12,000 pieds de foin et regain à distraire. Favorables conditions de paiement.

1244](H793B) Jules GAPANY.

A remettre :

De suite, un **atelier de tricotage** avec machines et accessoires en bon état. S'adresser rue de Vevey 181, Bulle. [1253]

Fabrique de chocolat

BROC

On engage des
jeunes gens
et des jeunes filles

de 14 ans révolus à 18 ans.
Se présenter tous les jours personnellement, dimanche excepté. [760]

VIN D'ASTI

NOUVEAU

à 1 franc le litre. [1091]
En fûts d'origine de 50 litres, fort rabais.
F. Ribes, vins, Bulle.

FABRIQUE
DE FOURNEAUX SURSÈE
A SURSÈE

Calorifères, Potagers, Lessiveuses etc.

Succursale: Berne
Hirschengraben - Wallgasse

Vous tous qui
toussez,

(H10309J) essayez les [1069]

BONBONS PECTORAUX

Kaiser

succulents et calmant la toux.

2740 certificats not^{re} vi^{ti}més prononcent combien leur efficacité est reconnue certaine contre toux, enrrouements, catarrhes et engorgements. Refuser tout ce qui est offert pour les remplacer! Paquets à 30 et 50 cent., en dépôt chez : P. GAVIN, pharm., à Bulle; Aug. BARRAS, pharm., à Bulle; E. DAVID, pharm., à Bulle; Georges SOTTAZ, à Vuadens; Alf. WOLF, nég., à Sorens; PORCELET, pharm., à Estavayer.